

# DOSSIER BOURSES ÉTÉ 2024

## LE REGLEMENT

Le dispositif " **Bourse Été** " est une aide financière apportée par Rennes Métropole aux jeunes **de 16 à 20 ans** pour aider à la réalisation d'un **petit projet de vacances en autonomie**. On ne peut bénéficier de cette aide **qu'une fois par an**.

### ► Montant de l'aide

- Elle est de **150 euros par personne \***

*(\*) Si vous faites une demande de bourse pour la deuxième fois, le montant sera plafonné à 100 €*

**Nous attirons votre attention sur le fait que ces bourses sont attribuées dans la limite des crédits disponibles.**

### ► Conditions pour demander la Bourse Été

- Être âgé de **15 à 20 ans inclus**
- Habiter une ville de **Rennes Métropole**
- Réaliser un projet de vacances :
  - Entre le **17 juin et le 9 septembre 2024**
  - **Individuellement ou en petit groupe de 6 personnes maximum**
- S'engager à faire un compte-rendu du séjour au 4bis pour le **16 septembre 2024 au plus tard**

### ► Critères de recevabilité

Pour que la demande de bourse soit examinée :

- Le dossier de demande de bourse doit être complet et comporter, **pour chaque participant, les pièces justificatives nécessaires** (voir au recto à la rubrique « Conseils »).
- Le projet doit être cautionné par un « parrain » ou une « marraine » professionnel.le (animateur.trice jeunesse, assistant.e social.e, éducateur.trice, ... à l'exclusion des parents) qui se porte garant de son authenticité.
- Le projet doit être cohérent, argumenté, avec un budget réaliste et à l'équilibre.
- Le dossier doit être déposé au plus tard **une semaine avant la date départ du séjour et avant le 26 juillet 2024**.

### ► Procédure d'attribution

Une fois le **dossier complet** déposé ou envoyé au 4bis Information Jeunesse **dans les délais**, vous serez invité(s) à **présenter votre projet devant un jury** qui appréciera votre capacité d'initiative et d'autonomie.

En fonction de cela, le jury prendra la décision d'attribuer tout ou partie de la Bourse Été, ou de la refuser.

La Bourse obtenue sera versée sur le compte bancaire du ou des équipiers correspondants du projet.

# CONSEILS

## ► Le dossier

- Il faut remplir **toutes les rubriques et écrire lisiblement**
- Votre budget **doit être réaliste et à l'équilibre** (les dépenses doivent être égales aux recettes)
- Vous pouvez ajouter au dossier tout document qui vous semblera utile
- Le dossier de demande de bourse doit **être complet** et **doit comporter pour chaque participant les pièces justificatives suivantes** :
  - Un document attestant de l'âge : photocopie du livret de famille ou de la carte nationale d'identité ou du passeport ou du titre de séjour.
  - Un document attestant du domicile : photocopie d'une quittance de loyer ou d'une facture d'eau, de téléphone, d'électricité...
  - Une attestation de responsabilité civile (document permettant de prouver que vous êtes couverts pour les dommages que vous pourriez causer à des tiers)

En plus de ces pièces justificatives, l'équipier ou les équipiers correspondants du projet doivent fournir leur relevé d'identité bancaire (RIB) pour que la bourse puisse être versée sur leur compte.

## Je dépose le dossier au 4bis

l'écris sur toutes les feuilles du dossier le nom et le prénom des participants



## Je dépose le dossier par mail

je renomme correctement toutes les pièces jointes

- carte\_identité\_Nom\_Prénom
- attestation\_hébergement\_Nom\_Prénom
- etc..

## ► Les aides possibles

Les équipements socio-culturels de Rennes et de sa Métropole ainsi que le 4bis se tiennent à votre disposition pour vous conseiller lors de l'élaboration de votre dossier.

## CONTACTS au 4bis

E-mail : [bourses-ete@le4bis-ij.com](mailto:bourses-ete@le4bis-ij.com) / Téléphone : 02 99 31 47 48